

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Villefranche-sur-Cher

Par arrêté préfectoral du 15 avril 2024, une enquête publique relative à la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque au sol situé à « la Genetière », sur le territoire de la commune de Villefranche-sur-Cher, sera ouverte en mairie de Villefranche-sur-Cher du lundi 13 mai 2024 à 14h00 à vendredi 14 juin 2024 à 17h00. .

Demande de permis de construire 041 280 23 D0011 déposée par la SAS Photosol développement, domiciliée 40-42 rue La Boétie, 75008 Paris et représentée par M. David Guinard ;
Au terme de la procédure, une autorisation de permis de construire ou un refus sera pris par M. le préfet, autorité compétente.

Commissaires-enquêteurs :

Monsieur Sébastien Bouillon, ingénieur en activité, est désigné commissaire-enquêteur.

Monsieur Thierry Bouffort, est désigné commissaire-enquêteur suppléant.

Composition du dossier : le projet de parc photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R.122-2 du code de l'environnement. Le dossier d'enquête comprend notamment une étude d'impact, un résumé non technique et les avis sollicités pendant la phase d'instruction.

Consultation du dossier : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de la commune de Villefranche-sur-Cher ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouvertures habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie de Villefranche-sur-Cher :

Le lundi de 14h00 à 17h00 ;

Les mardi, mercredi, et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;

Le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de Villefranche-sur-Cher afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de Villefranche-sur-Cher, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr.

Les observations adressées par mail à l'adresse électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Villefranche-sur-Cher :

- le mercredi 15 mai 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- le lundi 27 mai 2024 de 14h00 à 17h00 ;
- le vendredi 14 juin 2024 de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher, à la mairie de Villefranche-sur-Cher où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>